

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'actualité de ce mois d'octobre a été marquée par l'absence de majorité qualifiée en faveur de la proposition de la Commission européenne de renouveler l'homologation du glyphosate pour 10 ans lors du vote de cette proposition par les Etats membres de l'Union européenne le 13 octobre dernier. Un nouveau vote est attendu courant novembre.

Pendant ce temps, aux Etats-Unis, la société Bayer a été condamnée à trois reprises à indemniser des individus ayant développé un cancer du système lymphatique après avoir utilisé des produits à base de glyphosate, Roundup. Le parallèle devrait inviter plus que jamais les Etats membres à rejeter la proposition de la Commission européenne.

Dans ce bulletin d'information n°13, vous retrouverez une sélection des actualités publiées dans notre base de données juridiques en octobre 2023, sur les néonicotinoïdes et chlorpyrifos-méthyl en Europe, ou bien l'atrazine au Brésil... Bonne lecture !

L'équipe de Justice Pesticides

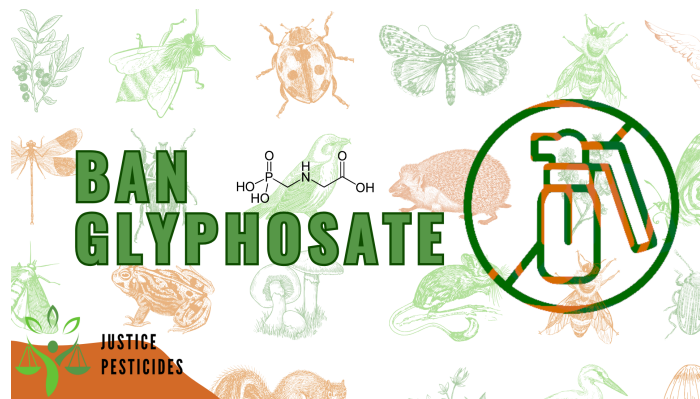
Paris, le 2 novembre 2023.

Justice Pesticides est une ONG qui recense les décisions de justice rendues en matière de pesticides depuis son site internet accessible librement en français et en anglais. Vous pouvez soutenir ce travail par un [don](#).



Pétition contre le glyphosate

Nous sommes **76 juristes de 13 pays différents**, nous défendons la nature et les victimes de pesticides, et nous demandons l'interdiction mondiale du glyphosate. [Lisez notre texte](#)



UE : Le Conseil d'Etat Belge met en œuvre la décision de la CJUE du 19 janvier 2023 et annule l'autorisation de 6 insecticides néonicotinoïdes.

Le 17 octobre, le Conseil d'Etat belge a annulé les six décisions autorisant l'utilisation d'insecticides à base de clothianidine et thiaméthoxame interdites dans l'Union européenne. Cette décision fait suite à l'interprétation du règlement (CE) n°1107/2009 apportée par la Cour de Justice de l'Union Européenne dans une décision du 19 janvier 2023. [Pour prendre connaissance de la décision, cliquez ici.](#)



UE : La Commission européenne a reporté la révision du règlement REACH.

Le programme de travail de la Commission pour l'année 2024, publié le 17 octobre, ne fait plus figurer la révision du règlement REACH. Promu comme la pierre angulaire du volet chimique du Pacte vert, le règlement REACH régit la gestion et l'évaluation des substances chimiques dans l'Union européenne et devait faire l'objet d'une révision initialement annoncée pour 2022. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

UE : Le Tribunal confirme l'interdiction du chlorpyrifos-méthyl.

Le 4 octobre, le Tribunal de l'Union européenne a rejeté la demande de deux fabricants de produits phytopharmaceutiques, d'annuler le règlement d'exécution (UE) 2020/17 adopté par la Commission européenne en 2020 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active du chlorpyrifos-méthyl. [Pour prendre connaissance de l'affaire, cliquez ici.](#)





Etats Unis : En octobre, Monsanto a été condamnée à verser...

... 332 millions de dollars à Mike Dennis.

Le 31 octobre, le jury réuni par la Cour du Comté de San Diego en Californie a condamné l'entreprise Monsanto, rachetée par Bayer en 2018, à verser 332 millions de dollars à Mike Dennis, un ancien géomètre de 57 ans ayant développé un lymphome non hodgkinien après avoir été exposé aux produits à base de glyphosate Roundup, fabriqués par Monsanto. [Pour en savoir, cliquez ici.](#)

... 175 millions de dollars à Ernie Caranci.

Le 27 octobre, le jury réuni par la Cour du comté de Philadelphie a condamné Bayer à verser une indemnité à hauteur de 175 millions de dollars à Ernie Caranci, un restaurateur de 83 ans ayant développé un lymphome non-hodgkinien après avoir utilisé pendant plusieurs années aux Roundup.

[Pour consulter l'affaire, cliquez ici.](#)

... 1,25 millions de dollars à John Durnell.

Le 20 octobre, le jury réuni par la Cour de comté de Saint Louis dans le Missouri s'est prononcé unanimement sur l'existence d'un lien de causalité entre l'exposition de John Durnell au Roundup et la contraction d'un lymphome non-hodgkinien.

Les dommages qui lui ont été accordés s'élèvent à \$1,25 million. [Pour prendre connaissance de l'affaire, cliquez ici.](#)



Etats Unis : Suspension temporaire d'une activité d'épandage aérien de pesticides

Saisie par le Département Californien de réglementation des pesticides, la Cour supérieure de l'Etat de Californie, a temporairement suspendu l'épandage aérien de pesticides par l'entreprise américaine Agra Fly. Cette décision fait suite à de nombreux incidents générant des résidus de pesticides issus de l'épandage sur des parcelles non-traitées.

[Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

France : Classement sans suite des plaintes déposées par les "pisseurs volontaires"

Dans une lettre adressée au Collectif de la Campagne glyphosate le 12 octobre 2023, le Parquet du Tribunal judiciaire de Paris a annoncé avoir classé sans suite les 5400 plaintes déposées depuis 2018 par des particuliers inquiets des taux élevés de glyphosate détectés par des tests dans leurs urines. Aux motifs de sa décision de refus, le Parquet de Paris a souligné qu'il n'y avait pas de risque de mort ou de blessure grave immédiate. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

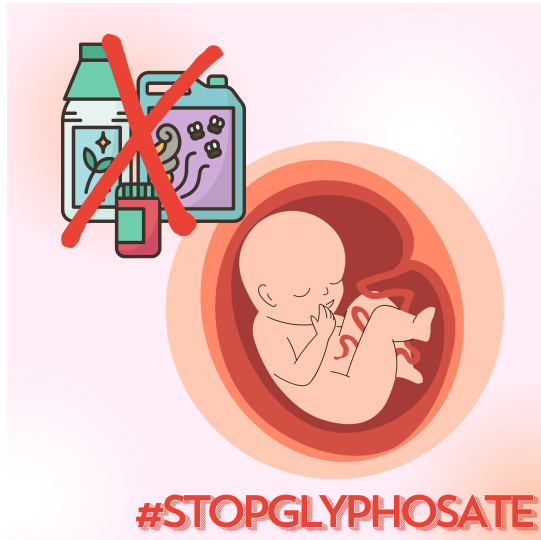


France : La lanceur d'alerte Valérie Murat a réuni les fonds nécessaires pour faire appel.

Le 25 février 2021, le Tribunal judiciaire de Libourne a condamné Valérie Murat, lanceur d'alerte et fille d'un vigneron mort d'un cancer lié à l'utilisation de pesticides, ainsi que l'Association Alerte aux Toxiques, au paiement de 125 000 euros euros au titre des préjudices moraux subis par Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux et plusieurs

sociétés de vigneron, pour avoir publié un article intitulé "Analyses de résidus pesticides dans les vins, résultats : la HVE encore gourmande en pesticides". Grâce à une cagnotte en ligne réunissant 2900 dons, la somme nécessaire pour faire appel de cette décision a été réunie à la fin du mois d'octobre 2023. [Pour consulter l'affaire, cliquez ici.](#)

Actualité en droit administratif



France : Le lien entre le glyphosate et les malformations congénitales de Théo Grataloup a été reconnu

Le Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides a pour la première fois reconnu le lien entre une exposition au glyphosate pendant la grossesse et le développement chez l'enfant de malformations congénitales. La famille Grataloup a ainsi reçu la somme de 36. 000 euros au titre du préjudice subi par le fils de Sabine Grataloup. [Pour prendre connaissance de l'affaire, cliquez ici.](#)

France : Le dépassement de la valeur sanitaire transitoire n'est pas synonyme de mesure de restriction de la consommation

Le 5 octobre, le Tribunal administratif d'Amiens a rejeté la demande de l'association ROSO, qui visait à obtenir le prononcé de mesures de restriction de la consommation des eaux de certaines communes où la valeur sanitaire concernant les métabolites de chloridazone avait été dépassée. Pour le juge des référés, la valeur sanitaire transitoire n'est pas un seuil strictement défini, mais est simplement une mesure de précaution permettant de "gérer les situations locales dans l'attente de l'avis de l'ANSES". [Pour consulter l'affaire, cliquez ici.](#)





Brésil : Vers une interdiction de l'atrazine ?

Le 5 octobre, un groupes de procureurs ont saisi une juridiction brésilienne pour qu'il soit enjoint à l'Agence brésilienne de réglementation de la santé, organisme responsable de l'homologation des pesticides au Brésil, d'interdire tous les produits phytosanitaires qui contiennent de l'atrazine, un herbicide très utilisé au Brésil, déjà interdit dans l'Union européenne. [Pour consulter l'affaire, cliquez ici.](#)

France : Le maire, les pesticides et les déchets

Le 13 octobre, la Cour administrative d'appel de Nantes a confirmé l'annulation de l'arrêté municipal "anti-pesticides" pris par le maire de La Montagne. La police de la gestion des déchets ne lui permettait pas en l'espèce d'édicter un arrêté selon lequel "tout rejet de produits phytopharmaceutiques hors de la propriété à laquelle ils sont destinés constitue un dépôt de déchets et est interdit". [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)



France : L'annonce d'un nouveau plan de gestion des pesticides pour l'horizon 2030, "Ecophyto 2030"

Le 30 octobre, le gouvernement français a annoncé un nouveau plan de gestion des produits phytosanitaires pour l'horizon 2030, le plan "Ecophyto 2030", qui se fixe pour objectif la diminution de 50% des pesticides d'ici 2030 par rapport à la période 2015-2017. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)



Autre nouvelle

Incident Number:

Incident Type:

Exposure Type:

State (Abbr):

City:

County:

Product Name:

Product Number:

PC Code:

Ingredient:

Submission Description:

Incident Date - Start:

Incident Date - End:

Etats Unis : L'EPA a mis en ligne une base de donnée pour répertorier les dommages causés par les pesticides

L'Agence de Protection de l'Environnement américaine (EPA), a publié une base de données répertoriant tous les incidents au cours des dix dernières années d'individus, victimes ou témoins, d'un dommage à la santé humaine ou à l'environnement résultant des pesticides. Mise à jour chaque mois, cette base pourra être notamment remplie par le public et de façon obligatoire par les sociétés fabricantes de pesticides. [Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)

Soutenez-nous !

Vous pouvez soutenir notre travail :

- En nous envoyant des informations concernant les décisions de justice liées aux pesticides à l'adresse mail suivante : contact@justicepesticides.org ;
- En relayant notre bulletin d'information ;
- **En faisant un [don](#).**

Merci beaucoup !

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux



Justice Pesticides

42 rue de Lisbonne, 75008, Paris

Je fais un don

Je m'abonne au bulletin d'information

This email was sent to {{contact.EMAIL}}
You've received this email because you've subscribed to our newsletter.

[Se désinscrire](#)

